

**Compte rendu**  
**Séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 28 – REPRÉSENTÉS : 1**

**Étaient présents :** M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. CAILLON Philippe, Mme VAIRÉ Sandrine, M. LAFOND Frédéric, Mme DUBOURG Yolande, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mmes FAURY Marion et FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

**Excusé :** M. DELAUNAY Yoann (pouvoir à Mme VAIRÉ Sandrine).

**Secrétaires de séance :** M. LAFOND Frédéric et Mme TESSIER Martine.

NUMERO	OBJET																																			
2020/09/01	<p><b><u>Décision Modificative n°2 – budget assainissement :</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  APPROUVE la décision modificative n°2 portant sur les ajustements budgétaires décrits ci-après :</p> <table border="1" data-bbox="432 611 1439 1084"> <thead> <tr> <th>Compte</th> <th>Libellé</th> <th>Modification</th> <th>Budget avant</th> <th>Budget après</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6811</td> <td>Dotations aux amortissements des immobilisations</td> <td>4 890,00</td> <td>290 281,83</td> <td>295 171,83</td> </tr> <tr> <td>022</td> <td>Dépenses imprévues</td> <td>- 4 890,00</td> <td>14 711,68</td> <td>9 821,68</td> </tr> <tr> <td><b>Dépenses</b></td> <td><b>de fonctionnement</b></td> <td><b>0,00</b></td> <td><b>-</b></td> <td><b>-</b></td> </tr> <tr> <td>1641</td> <td>Emprunts en euros</td> <td>- 4 890,00</td> <td>1 168 870,39</td> <td>1 163 980,39</td> </tr> <tr> <td>2805</td> <td>Amortissement frais d'études</td> <td>4 890,00</td> <td>0,00</td> <td>4 890,00</td> </tr> <tr> <td><b>Recettes</b></td> <td><b>d'investissement</b></td> <td><b>0,00</b></td> <td><b>-</b></td> <td><b>-</b></td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité</b></p>	Compte	Libellé	Modification	Budget avant	Budget après	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	4 890,00	290 281,83	295 171,83	022	Dépenses imprévues	- 4 890,00	14 711,68	9 821,68	<b>Dépenses</b>	<b>de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	1641	Emprunts en euros	- 4 890,00	1 168 870,39	1 163 980,39	2805	Amortissement frais d'études	4 890,00	0,00	4 890,00	<b>Recettes</b>	<b>d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Compte	Libellé	Modification	Budget avant	Budget après																																
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	4 890,00	290 281,83	295 171,83																																
022	Dépenses imprévues	- 4 890,00	14 711,68	9 821,68																																
<b>Dépenses</b>	<b>de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>																																
1641	Emprunts en euros	- 4 890,00	1 168 870,39	1 163 980,39																																
2805	Amortissement frais d'études	4 890,00	0,00	4 890,00																																
<b>Recettes</b>	<b>d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>																																
2020/09/02	<p><b><u>Décision Modificative n°1 – budget principal :</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la décision modificative n°1 portant sur les ajustements budgétaires décrits ci-après :</p> <table border="1" data-bbox="400 1364 1390 1733"> <thead> <tr> <th>Compte</th> <th>Libellé</th> <th>Modification</th> <th>Budget avant</th> <th>Budget après</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2152</td> <td>Installations de voirie</td> <td>6 500,00</td> <td>94 843,93</td> <td>101 343,93</td> </tr> <tr> <td>21568</td> <td>Autre mat. de défense. civile</td> <td>35 000,00</td> <td>15 656,00</td> <td>50 656,00</td> </tr> <tr> <td>2315-79</td> <td>Travaux de cheminements PAVE</td> <td>- 41 500,00</td> <td>64 680,00</td> <td>23 180,00</td> </tr> <tr> <td><b>Dépenses</b></td> <td><b>d'investissement</b></td> <td><b>0,00</b></td> <td><b>-</b></td> <td><b>-</b></td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</b></p>	Compte	Libellé	Modification	Budget avant	Budget après	2152	Installations de voirie	6 500,00	94 843,93	101 343,93	21568	Autre mat. de défense. civile	35 000,00	15 656,00	50 656,00	2315-79	Travaux de cheminements PAVE	- 41 500,00	64 680,00	23 180,00	<b>Dépenses</b>	<b>d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>										
Compte	Libellé	Modification	Budget avant	Budget après																																
2152	Installations de voirie	6 500,00	94 843,93	101 343,93																																
21568	Autre mat. de défense. civile	35 000,00	15 656,00	50 656,00																																
2315-79	Travaux de cheminements PAVE	- 41 500,00	64 680,00	23 180,00																																
<b>Dépenses</b>	<b>d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>																																
2020/09/03	<p><b><u>Clôture du budget annexe port fluvial, transfert des résultats de clôture vers le budget principal et transfert de l'actif au Département:</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la clôture du budget annexe Port fluvial, d'ouvrir au budget principal de la commune les crédits nécessaires à la réalisation de transfert du résultat de fonctionnement d'un montant de 2 817,42 € (qui ne donnent pas lieu à émission de titres de recette), et de transférer l'actif au Département.</p> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</b></p>																																			

NUMERO	OBJET
2020/09/04	<p><b><u>Attribution d'un véhicule de fonction pour la Directrice Générale des Services :</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de confirmer l'autorisation donnée à la Directrice Générale des Services d'utiliser un véhicule de fonction mis à disposition de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel, ainsi que pour ses déplacements privés,</li> <li>- de définir cette autorisation, sur la durée du détachement de l'agent dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, soit jusqu'au 04/01/2025,</li> <li>- d'une prise en charge par la collectivité des frais liés à l'utilisation du véhicule (entretien, carburant, réparations, assurance,...),</li> <li>- de retenir comme calcul de l'avantage en nature valorisé sur le bulletin de salaire, l'évaluation forfaitaire annuelle, soit 9 % du coût d'achat TTC (le véhicule ayant moins de 5 ans), plus les frais réels (sur facture) de carburant utilisé à titre privé,</li> <li>- la prise en compte des kilomètres parcourus par le véhicule à titre privé calculée de la façon suivante : kilométrage total effectué par le véhicule moins le kilométrage parcouru à titre professionnel.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</b></p>
2020/09/05	<p><b><u>Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement :</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires ou les agents contractuels momentanément indisponibles, dans les conditions fixées par la présente délibération, et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.</p> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</b></p>
2020/09/06	<p><b><u>Droit d'opposition à la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique :</u></b></p> <p>Après exposé de la demande de désaffiliation de la CARENE du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération de la CARENE.</p> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal : 23 pour – 6 abstentions</b></p>

NUMERO	OBJET
2020/09/07	<p><b><u>Droit à la formation des conseillers municipaux :</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire de consacrer une enveloppe budgétaire par exercice à la formation des élus municipaux d'un montant plafonné à 7 000 € par an, inférieur à 20% du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la commune soit 21 562,83 € et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'enveloppe budgétaire inscrite au budget principal 2020 pour le droit à la formation des conseillers municipaux/le principe d'allouer une enveloppe budgétaire plafonnée à 7 000 € par an pour la formation des élus municipaux, et impute les dépenses relatives aux frais de formation des membres du Conseil municipal qui seront prélevées sur les crédits correspondants inscrits, chaque année au budget communal au chapitre 65, aux comptes 6532 (frais de mission) et 6535 (frais de formation).</p> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</b></p>
2020/09/08	<p><b><u>Règlement intérieur pour la formation des élus :</u></b></p> <p>Considérant qu'il appartient au conseil municipal de définir les modalités du droit à la formation de ses membres dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le règlement intérieur pour la formation de la commune de Blain.</p> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</b></p>
2020/09/09	<p><b><u>Recrutement pour accroissement d'activité : encadrement d'enfants en situation de handicap:</u></b></p> <p>Considérant que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises, que Monsieur le Maire est président de droit de chacune des commissions et que les membres des commissions municipales sont désignés selon le principe de la représentation proportionnelle, il est proposé la création de 10 commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission Finances, Ressources Humaines et Economie : Jean-Michel BUF,</li> <li>- Commission Jeunesse et Education : Vice-Président - Nathalie GUIHOT (1ère Adjointe),</li> <li>- Commission Aménagement du territoire : Vice-Président – Philippe CAILLON (2ème Adjoint),</li> <li>- Commission Animation des Transitions écologiques et des relations communautaires : Vice-Président – Sandrine VAIRÉ (3ème adjointe),</li> <li>- Commission Dynamique Associative: Vice-Président – Jean-Luc POINTEAU (4ème Adjoint),</li> <li>- Commission Cadre de Vie et Solidarités: Vice-Président – Yolande DUBOURG (5ème Adjointe),</li> <li>- Commission Culture, Tourisme et Relations Internationales : Vice-Président – Frédéric LAFOND (6ème Adjoint),</li> <li>- Commission Coopération de Proximité et Citoyenneté Vice-Président – Martine TESSIER (7ème Adjointe),</li> <li>- Commission Sécurité, Mobilité, prévention et Handicap Vice-Président – Jean-François RICARD (8ème Adjoint),</li> <li>- Commission Développement Durable Vice-Président – Stéphane CODET (Conseiller délégué).</li> </ul> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création des 10 commissions nommées ci-dessus sur la durée du mandat municipal, et désigne selon le principe de la représentation proportionnelle, les membres de chacune des commissions selon la liste jointe.</p> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</b></p>

NUMERO	OBJET															
2020/09/10	<p><b><u>Création et composition du Comité de pilotage du Projet d'Aménagement du Centre-ville – COFIL Centre-ville :</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la création du Comité de pilotage du Projet d'Aménagement du Centre-ville – COFIL Centre-ville, ainsi que sa composition, selon les règles de composition proportionnelle :</p> <table border="1" data-bbox="679 461 1121 936"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #ADD8E6;"><b>COFIL CENTRE VILLE</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td><b>P. CAILLON</b></td></tr> <tr><td>N. GUIHOT</td></tr> <tr><td>S. VAIRÉ</td></tr> <tr><td>J.-L. POINTEAU</td></tr> <tr><td>Y. DUBOURG</td></tr> <tr><td>F. LAFOND</td></tr> <tr><td>M. TESSIER</td></tr> <tr><td>J.-F. RICARD</td></tr> <tr><td>S. CODET</td></tr> <tr><td>B. REKIS</td></tr> <tr><td>Y. RANNOU</td></tr> <tr><td>O. PINEAU</td></tr> <tr><td>J. MOUSSU</td></tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</b></p>	<b>COFIL CENTRE VILLE</b>		<b>P. CAILLON</b>	N. GUIHOT	S. VAIRÉ	J.-L. POINTEAU	Y. DUBOURG	F. LAFOND	M. TESSIER	J.-F. RICARD	S. CODET	B. REKIS	Y. RANNOU	O. PINEAU	J. MOUSSU
<b>COFIL CENTRE VILLE</b>																
<b>P. CAILLON</b>																
N. GUIHOT																
S. VAIRÉ																
J.-L. POINTEAU																
Y. DUBOURG																
F. LAFOND																
M. TESSIER																
J.-F. RICARD																
S. CODET																
B. REKIS																
Y. RANNOU																
O. PINEAU																
J. MOUSSU																
2020/09/11	<p><b><u>Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres :</u></b></p> <p>Après appel à candidature, la liste suivante a été déposée auprès de Monsieur le Maire :</p> <table border="1" data-bbox="572 1207 1228 1491"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #90EE90;"><b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b></th> </tr> <tr> <th><b>TITULAIRES</b></th> <th><b>SUPLÉANTS</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>J.-F. RICARD</td><td>Y. DUBOURG</td></tr> <tr><td>P. CAILLON</td><td>J.-L. POINTEAU</td></tr> <tr><td>M. TESSIER</td><td>A. COLIN</td></tr> <tr><td>B. REKIS</td><td>F. LAFOND</td></tr> <tr><td>J.-P. HAMON</td><td>Y. RANNOU</td></tr> </tbody> </table> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les élus suivants membres de la Commission d'appel d'offres :</p> <p>Membres titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean-François RICARD</li> <li>- Philippe CAILLON</li> <li>- Martine TESSIER</li> <li>- Bruno REKIS</li> <li>- Jean-Pierre HAMON</li> </ul> <p>Membres suppléants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Yolande DUBOURG</li> <li>- Jean-Luc POINTEAU</li> <li>- Arnaud COLIN</li> <li>- Frédéric LAFOND</li> <li>- Yannick RANNOU</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</b></p>	<b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>		<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPLÉANTS</b>	J.-F. RICARD	Y. DUBOURG	P. CAILLON	J.-L. POINTEAU	M. TESSIER	A. COLIN	B. REKIS	F. LAFOND	J.-P. HAMON	Y. RANNOU	
<b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>																
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPLÉANTS</b>															
J.-F. RICARD	Y. DUBOURG															
P. CAILLON	J.-L. POINTEAU															
M. TESSIER	A. COLIN															
B. REKIS	F. LAFOND															
J.-P. HAMON	Y. RANNOU															

--	--

NUMERO	OBJET																
2020/09/12	<p><b><u>Création et composition de la Commission extra-municipale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées :</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création et la composition de la Commission dont la liste des membres suit :</p> <table border="1" data-bbox="421 477 1358 844"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="421 477 1358 555"><b>COMMISSION EXTRA MUNICIPALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b></th> </tr> <tr> <th data-bbox="421 555 767 595"><b>Membres élus</b></th> <th data-bbox="767 555 1358 595"><b>Membres associations</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="421 595 767 636"><b>Jean-François RICARD</b></td> <td data-bbox="767 595 1358 636">Edouard RIVIERE (Adapei)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="421 636 767 676">Arnaud COLIN</td> <td data-bbox="767 636 1358 676">Pierre GUINE (APF)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="421 676 767 716">Gladie FERRY</td> <td data-bbox="767 676 1358 716">Jacqueline OLIVIER (Conseil des Sages)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="421 716 767 757">Marie-France GUIHO</td> <td data-bbox="767 716 1358 757"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="421 757 767 797">Valérie MOREAU</td> <td data-bbox="767 757 1358 797"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="421 797 767 837">Rita SCHLADT</td> <td data-bbox="767 797 1358 837"></td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</b></p>	<b>COMMISSION EXTRA MUNICIPALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>		<b>Membres élus</b>	<b>Membres associations</b>	<b>Jean-François RICARD</b>	Edouard RIVIERE (Adapei)	Arnaud COLIN	Pierre GUINE (APF)	Gladie FERRY	Jacqueline OLIVIER (Conseil des Sages)	Marie-France GUIHO		Valérie MOREAU		Rita SCHLADT	
<b>COMMISSION EXTRA MUNICIPALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>																	
<b>Membres élus</b>	<b>Membres associations</b>																
<b>Jean-François RICARD</b>	Edouard RIVIERE (Adapei)																
Arnaud COLIN	Pierre GUINE (APF)																
Gladie FERRY	Jacqueline OLIVIER (Conseil des Sages)																
Marie-France GUIHO																	
Valérie MOREAU																	
Rita SCHLADT																	
2020/09/13	<p><b><u>Désignation des représentants dans les organismes extérieurs :</u></b></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués selon le tableau ci-joint.</p> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</b></p>																
2020/09/14	<p><b><u>Transfert des mandats de gestion SOLIHA AIS Bretagne Loire à SOLIHA Pays de la Loire :</u></b></p> <p>Dans le but de mieux répondre aux besoins locaux, le Mouvement SOLIHA a choisi de définir l'échelon régional comme espace de développement. L'association SOLIHA Pays de la Loire devient donc l'interlocuteur régional de proximité. Par conséquent, SOLIHA AIS Bretagne Loire, va transférer son activité à l'entité régionale SOLIHA Pays de la Loire. Ce transfert nécessite la signature d'un avenant au mandat de gestion. Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux mandats de gestion, concernant le transfert d'activité de SOLIHA AIS Bretagne Loire à SOLIHA Pays de la Loire, et précise que les autres clauses du mandat restent inchangées.</p> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</b></p>																

NUMERO	OBJET
2020/09/15	<p data-bbox="387 125 1394 232"><b><u>Projet de transfert d'office dans le domaine public de la Commune, d'une voie privée située impasse Haute – rue de la Forêt et lancement d'une enquête publique:</u></b></p> <p data-bbox="387 241 1394 427">Des travaux d'assainissement sont prévus sur la voie privée « Impasse Haute-Rue de la Forêt » pour procéder au raccordement de l'ensemble des habitations sur un même réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales séparatifs rejoignant le nouveau réseau d'assainissement et d'eaux pluviales récemment rénové rue de la forêt.</p> <p data-bbox="387 436 1394 544">Les propriétaires de cette voie privée ont été informés du caractère obligatoire des travaux et du principe de prise en charge financière par les propriétaires.</p> <p data-bbox="387 553 1394 779">Cependant, cette voie qui se prolonge jusqu'à une zone 1AUB dit « le Bourg » site n°5, est régie par une Orientation d'Aménagement. Il est prévu que l'impasse Haute – rue de la Forêt permette la création d'un cheminement piéton qui doit promouvoir les déplacements mode doux en direction du cœur de ville. Ainsi, la commune est intéressée par un transfert de cette voie dans le domaine public.</p> <p data-bbox="387 788 1394 857">Aussi, la commune a proposé aux propriétaires d'acquérir la voie privée et de la classer dans le domaine public.</p> <p data-bbox="387 866 1394 1323">Considérant qu'une enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de classement d'office dans le domaine public de la commune de la voie Impasse Haute –rue de la Forêt. Il mandate Monsieur le Maire à engager la procédure d'enquête publique sur ce projet, conformément aux dispositions réglementaires susvisées, et précise que les frais liés à la procédure préalable à l'acquisition à titre gratuit de la voie susmentionnée, comprenant notamment l'enquête publique et le bornage, seront à la charge de la commune, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.</p> <p data-bbox="603 1361 1219 1400" style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</b></p>
2020/09/16	<p data-bbox="387 1451 1075 1489"><b><u>Vente d'une licence IV à Monsieur Bruno FOUQUET:</u></b></p> <p data-bbox="387 1498 1394 1832">Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve la vente de la licence IV de la mairie à Monsieur Bruno, Roger, Alphonse FOUQUET, demeurant 2 Rue Henri II de Rohan, représentant la société dénommée PÔLD'AIR, société civile immobilière, propriétaire du camping du Canal à Blain, selon les conditions fixées ci-dessus, pour la somme de 5 000 € TTC. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à venir ou tout document correspondant à cette transaction, et dit que tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.</p> <p data-bbox="603 1870 1219 1908" style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</b></p>